

## **AVIS PUBLIC - APPEL D'OFFRES**

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK requiert des soumissions pour : Prolongement du réseau d'eau potable Secteur Trois-Lacs

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK

1461, rue Principale

Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0

INGÉNIEUR CONCEPTEUR : LES SERVICES EXP INC.

50, route de la Grande-Ligne Victoriaville (Québec) G6T 0E6

PROJET: Prolongement du réseau d'eau potable

**Secteur Trois-Lacs** 

NOTRE DOSSIER: MSRV-247050

DESCRIPTION DU PROJET : Le projet consiste à la mise aux normes et au prolongement du réseau d'eau

potable du secteur des Trois-Lacs, sur une longueur d'environ 4 140 mètres afin de raccorder les résidences existantes au réseau ainsi que les résidences

actuellement branchées sur un puits.

La Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Elles devront être présentées dans une enveloppe scellée portant le titre du projet et le nom du soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1-866-669-7326 ou au numéro 1-514-669-7326 ou en consultant le site Web <a href="www.seao.ca">www.seao.ca</a>. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Jocelyn Michaud, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., au numéro de téléphone 819-758-8265, poste 234, ou au numéro de télécopieur 819-758-6492, ou par courriel à jocelyn.michaud@exp.com.

Pour être considérée, toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article 3.4 de l'Avis aux soumissionnaires de la norme 1809-900-II/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de 90 jours. Le soumissionnaire devra tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est considérée rencontrée lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs devront détenir la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les soumissions seront reçues au bureau de Mme Anouk Wilsey, directrice générale de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant le 11 décembre 2020**, à **11 h**, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

Saint-Rémi-de-Tingwick, le 5 novembre 2020

Anouk Wilsey Directrice générale et secrétaire-trésorière Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick